



**Déclaration de projet emportant
mise en compatibilité du P.L.U.
de Pignan**

Règlement graphique
Plan d'ensemble

CAHIER DES CHARGES	Romain Chabaud - Urbanisme Opéré - Améliorer plus Le Dôme - 1122, avenue du Père - 34090 Montpellier
PROJET	Hélène Bergeret - Urbanisme Opéré & Urbanisme Réglementaire Le Dôme - 1122, avenue du Père - 34090 Montpellier
PROJET	ESR - 2222, avenue du Père - 34090 Montpellier
PROJET	ESR - 2222, avenue du Père - 34090 Montpellier
PROJET	ESR - 2222, avenue du Père - 34090 Montpellier

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Destination	Bénéficiaire	Superficie
1 Adaptation de la DOP (ordonnance relative à l'urbanisme de zone) et de la carte de secteur de Montpellier - zone (Ua)	Département	4 000 m ² environ
2 Adaptation de la DOP (ordonnance relative à l'urbanisme de zone) et de la carte de secteur de Montpellier - zone (Ua)	Département	4 000 m ² environ
3 Extension de stationnement	Commune	4 000 m ² environ
4 Adaptation de zone et aménagement (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ
5 Adaptation de zone et aménagement (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ
6 Adaptation de zone et aménagement (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ
7 Adaptation de zone et aménagement (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ
8 Adaptation de zone et aménagement (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ
9 Adaptation de zone et aménagement (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ
10 Adaptation de zone et aménagement (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ
11 Adaptation de zone et aménagement (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ
12 Création d'un parking	Commune	4 000 m ² environ
13 Création d'un parking et d'équipement sportif	Commune	4 000 m ² environ
14 Création d'un parking et d'un espace de sports sociaux	Commune	4 000 m ² environ
15 Adaptation de zone	Commune	4 000 m ² environ
16 Adaptation de zone	Commune	4 000 m ² environ
17 Adaptation de zone (emplacement 10a)	Commune	4 000 m ² environ

1-PRESCRIPTION EDICTEES PAR LE PLU

- Limites de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer (L.113-1)
 - Largeur de recul en bordure des routes départementales
 - Marge de recul en bordure des ruisseaux (15m)
 - Contrainte voie bruyante
 - Zone pare feu 50m inconstructible
 - Zone de rupture de combustible inconstructible
 - Rue principale (hauteur max du bâti plus élevé)
 - Eléments à protéger pour motif d'ordre écologique
 - Eléments de paysage à protéger
 - Secteur où les carrières sont autorisées
- ESPACE PAYSAGERS DE LA ZAC DE LA BORNIERE
 - Espaces paysagers de la rue de la bornière
 - Voie primaire, mail piétonnier
 - Espace paysager destiné aux bassins de régulation des eaux pluviales
 - Equipement public communal
 - Cheminement piétonnier
 - Espace paysager (parc, cheminements piétons, stationnement)
- ZONE INONDABLES DE DANGER
 - Zone Rouge naturelle (Rn)
 - Zone rouge urbaine (Ru)
- ZONE INONDABLES DE PRECAUTION
 - Zone bleue urbaine (Bu)
 - Zone rouge de précaution (Rg)
 - Zone de précaution résiduelle (Zr)

* Adaptation aux fond de plan cadastre des cartes de zone et d'élus établis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Report indicatif, se référer au dossier de consultation en mairie de Pignan
2015*

